



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets



(11) **EP 1 274 327 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention  
de la délivrance du brevet:  
**08.12.2004 Bulletin 2004/50**

(21) Numéro de dépôt: **01927981.9**

(22) Date de dépôt: **17.04.2001**

(51) Int Cl.7: **A41G 3/00**

(86) Numéro de dépôt international:  
**PCT/FR2001/001176**

(87) Numéro de publication internationale:  
**WO 2001/078538 (25.10.2001 Gazette 2001/43)**

(54) **PERRUQUE AJUSTABLE A LA FORME DE LA TETE DE L'UTILISATEUR ET PROCEDE MIS EN  
OEUVRE POUR CET AJUSTEMENT**

AN DEN KOPF DES BENUTZERS ANPASSBARE PERÜCKE UND VERFAHREN ZUM  
DURCHFÜHREN DER ANPASSUNG

WIG ADJUSTABLE TO THE SHAPE OF THE USER'S HEAD AND METHOD FOR CARRYING OUT  
SAID ADJUSTMENT

(84) Etats contractants désignés:  
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU  
MC NL PT SE TR**

(30) Priorité: **17.04.2000 FR 0004937**

(43) Date de publication de la demande:  
**15.01.2003 Bulletin 2003/03**

(73) Titulaire: **NJ Diffusion S.A.R.L. (Société à  
Responsabilité Limitée)  
75010 Paris (FR)**

(72) Inventeurs:  
• **DENELLE, Nicole  
F-92100 Boulogne Billancourt (FR)**

• **NICOT, Jérôme  
F-29000 Quimper (FR)**

(74) Mandataire: **Marek, Pierre  
Cabinet Marek,  
28 & 32, rue de la Loge  
13002 Marseille (FR)**

(56) Documents cités:  
**FR-A- 2 123 211 GB-A- 1 388 300  
US-A- 3 884 248 US-A- 4 016 888  
US-A- 4 658 841 US-A- 6 105 584  
US-B1- 6 257 244**

**EP 1 274 327 B1**

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

## Description

**[0001]** La présente invention concerne une perruque ou chevelure postiche ajustable à la forme du crâne ou tête de l'utilisateur. Elle vise aussi un procédé permettant d'obtenir cet ajustement.

**[0002]** Les perruques ou chevelures postiches comprennent un support interne ou bonnet conformé pour couvrir le cuir chevelu de l'utilisateur et sur lequel sont fixés les cheveux naturels ou artificiels, ledit support interne étant muni de moyens ou agencé pour permettre la fixation de la perruque sur la tête de l'utilisateur.

**[0003]** Le support interne ou bonnet est généralement composé de différentes parties identifiées par les zones de la tête qu'elles sont appelées à recouvrir, telles que, par exemple :

- un dessus destiné à couvrir une zone du crâne allant du frontal au point milieu ;
- un côté gauche et un côté droit (pattes incluses) ;
- un arrière ;
- une partie destinée à couvrir la nuque.

**[0004]** Les perruques peuvent être fabriquées suivant différents procédés connus. Par exemple :

A) Procédé dit "machine", selon lequel des bandes ou trames de cheveux (cheveux assemblés entre eux par une tresse réalisée à la machine) sont cousues entre elles sur des rubans de coton ou sur des rubans élastiques, principalement pour la nuque et les côtés ; les bandes ou trames peuvent également être cousues en partie ou en totalité sur un tissu léger formé d'un réseau de mailles tel que tulle, notamment pour le dessus.

B) Procédé dit "main" suivant lequel les cheveux sont noués séparément ou par groupe de deux à quatre sur un tulle ou tissu léger à mailles analogues.

C) Procédé dit "monofilament", selon lequel les cheveux sont noués sur une base de matière translucide, de façon à imiter l'implantation naturelle d'un cuir chevelu.

**[0005]** On comprend que, quel que soit son procédé de fabrication, le support interne ou bonnet de la perruque doit avoir une conformation et des dimensions lui permettant d'épouser, le mieux possible, la forme du crâne de la personne qui doit la porter.

**[0006]** Pour répondre à la nécessité susmentionnée, les perruques sont principalement fabriquées selon une taille standard correspondant à la moyenne du marché de ces articles. Le contour de leur bonnet est muni de

pattes de réglage permettant un ajustage de l'ordre de +/- 2 cm de ce contour, ce qui est bien entendu insuffisant pour couvrir toutes les conformations de tête. Un même modèle de perruque est donc le plus souvent réalisé dans trois tailles différentes, pour chacun des coloris proposés, afin de couvrir au mieux la demande, ce qui ne résout pas de façon très satisfaisante le problème posé par la conformation particulière du crâne de chaque individu et présente, par ailleurs, l'inconvénient de créer des difficultés de stockage et d'influer défavorablement sur le coût des articles.

**[0007]** Les pattes de réglage sont installées dans la zone de la nuque du bonnet des perruques pour réduire le contour de ce dernier. Toutefois, si ces pattes permettent d'obtenir une réduction de la circonférence extérieure de la perruque, seule la base de la zone de la nuque est "corrigeable" et cette correction peut altérer le galbe de la perruque (de tempe à tempe et/ou d'avant en arrière).

**[0008]** Il est bien entendu possible de confectionner, selon les différents procédés susmentionnés, des perruques sur mesure (US-5 133 370 A), mais, dans ce cas, le prix de revient de tels articles est extrêmement élevé et le temps nécessaire à leur confection est naturellement très long.

**[0009]** Dans le document US-4.016.888A, on a proposé de résoudre le problème de la réduction de la taille d'une perruque de modèle standard afin de lui donner les caractéristiques d'une petite ou d'une extra-petite taille, par une contraction du bonnet sur lequel sont implantés les cheveux, contraction obtenue au moyen de trois pattes d'attache souples munies d'un élément de liaison susceptible d'être rattaché à l'un ou l'autre de deux éléments de liaison complémentaires espacés et fixes. Ces moyens de contraction sont fixés à l'intérieur du bonnet, dans la partie médiane de celui-ci, et ils sont placés parallèlement sur des lignes de contour allant de la nuque à la zone frontale.

**[0010]** Si on peut reconnaître que la méthode décrite dans le document susmentionné permet de réduire la taille d'une perruque de modèle standard, cette méthode ne permet pas un ajustement de cette perruque à la tête d'un utilisateur ou d'une utilisatrice dont la forme ne correspond pas à celle de la tête "standard" pour laquelle la perruque a été confectionnée. En effet, le réglage que peut autoriser un tel système ne concerne que le contour front-nuque, ce qui est insuffisant pour permettre un ajustement satisfaisant dans la plupart des conformations variées de têtes.

**[0011]** En outre, la contraction obtenue par le dispositif décrit dans ce document, entre deux points de fixation, aboutit à la formation d'un bourrelet extérieur allant d'une tempe à l'autre, ce bourrelet inesthétique étant plus ou moins prononcé selon que l'on passe de la taille standard à la petite taille ou à l'extra-petite taille.

**[0012]** Un objet de l'invention est de remédier à ces inconvénients.

**[0013]** Selon l'invention, ce but est atteint grâce à une

perruque ajustable dont le bonnet est muni, intérieurement, dans au moins une partie de la surface délimitée par son pourtour ou contour extérieur, de moyens de froncement permettant de créer des petites fronces et de remodeler ainsi le galbe dudit bonnet pour l'ajuster à la forme du crâne de la personne utilisatrice.

**[0014]** Les moyens de froncement du support interne ou bonnet, peuvent être disposés et répartis dans la totalité de la surface de ce dernier, ou dans certaines zones seulement de cette surface, telles que, par exemple, les zones destinées à recouvrir les régions occipitale et temporales du cuir chevelu.

**[0015]** Selon une autre disposition caractéristique applicable aux perruques confectionnées suivant le procédé dit "machine", les moyens de froncement comprennent une pluralité de moyens complémentaires de réglage permettant de modifier les distances comprises entre différents points de la structure du bonnet et orientées suivant des contours intérieurs dudit bonnet (par exemple: contour intérieur front-nuque et contour intérieur oreille droite à oreille gauche).

**[0016]** Selon une autre disposition caractéristique applicable aux perruques dont le bonnet est constitué, au moins en partie, d'un tissu léger à mailles tel que tulle ou autre, les moyens de froncement comprennent une pluralité de fils souples de froncement, de préférence de nature élastique, fixés en différents points du bonnet et enfilés ou "faufilés", avec une aptitude de coulissement dans les mailles dudit tissu et dans une ou plusieurs directions, de sorte que chacun d'eux peut être noué ou autrement fixé, par l'intermédiaire d'au moins l'une de ses extrémités, en un point plus ou moins éloigné de son point de fixation permanent.

**[0017]** La perruque selon l'invention a notamment pour avantages :

- de permettre une très bonne ajustabilité au galbe du crâne des personnes, grâce au fait qu'elle autorise de multiples réglages du bonnet tant pour les différents contours extérieurs et intérieurs (multi-axes : tempes à tempes, front à nuque, etc.) sans recourir à aucun artifice ni intervention de coupe

ou de couture sur le bonnet ; cette excellente ajustabilité au galbe de la tête s'obtient sans flottements résiduels ni dégradation du coiffant.

- d'apporter un meilleur confort au porteur ;
- d'assurer un meilleur rendu esthétique de la coiffure alternative;
- de proposer à la clientèle une seule et unique taille de bonnet pour la quasi totalité des marchés, ce qui permet de réaliser d'importantes économies de gestion, tout en couvrant un marché plus large.

**[0018]** Les buts, caractéristiques et avantages ci-des-

sus, et d'autres encore, ressortiront mieux de la description qui suit et des dessins annexés dans lesquels :

La figure 1 est une vue de face d'une perruque retournée montrant un exemple de mise en oeuvre de l'invention.

La figure 2 est une vue de face analogue à la figure 1 et montrant un autre exemple de mise en oeuvre de l'invention.

La figure 3 est une vue de détail, à plus grande échelle, illustrant un exemple de réalisation des moyens d'ajustement équipant la face interne du bonnet de la perruque, selon le mode d'exécution de la figure 2.

Les figures 4 et 5 sont des vues de détail montrant des exemples de froncement du bonnet à l'aide de ces moyens d'ajustement, selon la figure 2.

La figure 6 est une vue en perspective et à caractère schématique d'un bonnet ou base de perruque, et illustrant une variante de positionnement des pattes d'ajustement.

La figure 7 est une vue en perspective et à caractère schématique d'un bonnet ou base de perruque munie de moyen d'ajustement constitués par des fils de froncement.

La figure 8 est une vue de détail, à plus grande échelle, illustrant le mode d'ajustement représenté à la figure 7.

La figure 9 est une vue en perspective et à caractère schématique, montrant une autre forme de mise en oeuvre de l'invention applicable aux perruques montées selon le procédé dit "monofilament".

**[0019]** On se reporte auxdits dessins pour décrire des exemples de réalisation intéressants, mais nullement limitatifs, de perruques comportant application de l'invention.

**[0020]** Selon les figures 2 à 6, la perruque retenue, à titre d'exemple, pour illustrer un premier exemple de mise en oeuvre de l'invention est du genre obtenu par le procédé dit "machine", selon lequel des bandes ou trames de cheveux 1 réalisées de manière connue en soi au moyen de cheveux naturels ou artificiels, sont fixées par couture sur les éléments constituant la structure du bonnet, lesquels comprennent, suivant l'exemple illustré, une partie constituée par un tulle 2 ou autre tissu léger, destinée à recouvrir la région du vertex, des rubans espacés 3 s'étendant à partir du bord de la partie 2 en direction des régions occipitale et temporales, et une bande de pourtour 4 munie de moyens d'ajustement 5 permettant l'adaptation au contour de la tête. Les ru-

bans 3 peuvent être réalisés en tissu inextensible (coton, par exemple) ou élastique.

**[0021]** De manière avantageuse, la bande de pourtour 4 peut être constituée par une pièce de tissu étirable antidérapante du genre décrit dans le document WO 99144452.A. Dans ce cas, d'autres bandes de tissus de ce genre sont également, de préférence, incorporées à la structure du bonnet, par exemple autour de la zone du vertex V (bande 6), autour de la zone destinée à couvrir la nuque (bande 7), une troisième bande 8 pouvant également être placée autour de la bande 6 et à distance de celle-ci.

**[0022]** Il est rappelé que ce tissu étirable antidérapant est remarquable en ce qu'il est imprégné d'une substance adhésive formant une mince pellicule étirable sur au moins sa face destinée à venir au contact de la peau du crâne d'une personne utilisatrice, cette pellicule étirable présentant une surface antidérapante non collante ou non gluante à des températures inférieures à sa température de ramollissement, par exemple à la température ambiante, après imprégnation dudit tissu et séchage.

**[0023]** Selon une première disposition caractéristique de l'invention, le bonnet de la perruque est muni, intérieurement, dans au moins une zone de la surface délimitée par la bande de pourtour 4, ou dans la totalité de cette surface, de moyens de froncement de ladite zone, ces moyens de froncement permettant de remodeler le galbe dudit bonnet pour l'ajuster étroitement à la forme du crâne de la personne utilisatrice.

**[0024]** Par exemple, le bonnet est muni de moyens de froncement dans une ou plusieurs des zones ci-après :

- Front/Sommet-Top
- Sommet-Top/Vertex
- Vertex-Nuque

- Tempe à tempe
  - Côte-à-côte
- } + profondeur

**[0025]** Les moyens de froncement sont, de préférence, disposés et répartis dans les zones de la surface interne de ce dernier destinées à recouvrir les régions occipitale O et temporales T du cuir chevelu.

**[0026]** Les moyens de froncement peuvent être constitués par une pluralité de dispositifs complémentaires de réglage permettant de modifier la distance comprise entre différents points de la structure du bonnet, de sorte à remodeler le galbe dudit bonnet.

**[0027]** Selon l'exemple représenté aux figures 2 à 6, ces moyens complémentaires de réglage comprennent

une pluralité de pattes souples 9 fixées, par l'intermédiaire de l'une de leurs extrémités, à la structure du bonnet, et dont l'autre extrémité est munie d'une attache 10.

**[0028]** De manière avantageuse, ces pattes de réglage peuvent être constituées par une étroite bande de tissu étirable antidérapant, tel que celui décrit dans le document WO 99/ 44 452.

**[0029]** D'autre part, la structure du bonnet présente une pluralité de points ou organes de fixation complémentaires 11 aptes à coopérer avec les attaches 10 des pattes souples 9.

**[0030]** Suivant l'exemple illustré, les attaches 10 sont constituées par des petites agrafes plates, tandis que les points de fixation 11 sont constitués par des brides formées par les portions de rubans 3 comprises entre les points de coutures 12 assurant la fixation des bandes ou trames de cheveux 1 sur lesdits rubans 3.

**[0031]** Les pattes souples 9 sont, par exemple, fixées sur la bordure 6 de la zone de vertex, à partir de laquelle elles rayonnent vers le bas, en direction des régions occipitale et temporales.

**[0032]** Les pattes d'ajustement 9-10 sont, par exemple, fixées par couture, aux emplacements de fixation 13 de l'extrémité antérieure des rubans 3 de la structure du bonnet sur la bande 6 délimitant la région du vertex V, de façon que, dans l'une de leur position d'utilisation, elles se trouvent placées contre la portion antérieure desdits rubans.

**[0033]** On comprend qu'en engageant les attaches 10 des pattes d'ajustement 9 dans des brides 11 situées au-delà de la longueur normale desdites pattes d'ajustement 9-10, on assure un rapprochement des points d'attache de ces dernières entraînant un resserrement des trames de cheveux 1 comprises entre les points de fixation 13 et 11 des pattes souples 9, c'est-à-dire un froncement de la structure du bonnet ; on obtient de la sorte une modification du galbe de celui-ci (figures 4 et 5).

**[0034]** Ce réglage permet de corriger les défauts de contours intérieurs et extérieurs, en rétrécissant le bonnet de l'intérieur dans des directions vertex-tempes et vertex-nuque, parallèles aux rubans 3 de la structure du bonnet.

**[0035]** On peut toutefois également obtenir une modification du galbe du bonnet dans des directions inclinées voire perpendiculaires auxdits rubans. Il suffit pour cela d'accrocher les pattes d'ajustement 9-10 sur l'une des brides 11 des rubans voisins de celui contre lequel elles sont fixées (figure 5).

**[0036]** Dans ce but, des passants 14 sont fixés, par exemple par couture et de manière flottante, sur les rubans 3, à distance des emplacements de fixation des pattes d'ajustement 9-10. Ces dernières sont engagées dans ces passants 14, lesquels permettent une déviation desdites pattes d'ajustement et l'obtention d'un rétrécissement dans une direction oblique, voire perpendiculaire, par rapport à la position des rubans 3.

**[0037]** Comme le montre la figure 6, une ou plusieurs

pattes d'ajustement 9-10 peuvent aussi être fixées sur un ou plusieurs rubans 3 pour permettre un resserrement du bonnet dans la direction horizontale.

**[0038]** Il est bien entendu possible, dans le cadre de l'invention, de remplacer les moyens d'accrochage des pattes d'ajustement précédemment décrits à titre d'exemple intéressant, par tous moyens de réglage adéquats permettant de modifier le galbe du bonnet dans les zones délimitées par son contour tels que boutons, boutons-pression, rubans auto-agrippants, fronces, rubans élastiques, clips, crochets, agrafes, pattes d'attache, etc. Certains de ces moyens peuvent être choisis et utilisés de façon exclusive, ou utilisés en association.

**[0039]** Selon un autre mode de réalisation particulièrement intéressant de l'invention, applicable aux perruques dont le bonnet ou base est constitué, au moins en partie, d'un tissu léger à mailles 15 tel que tulle ou autre, les moyens de froncement comprennent une pluralité de fils souples de froncement 16, de préférence de nature élastique, fixés en différents points du bonnet et enfilés ou "faufilés", avec une aptitude de coulissement dans une pluralité de mailles dudit tissu et dans des directions différentes, par exemple suivant l'emplacement de leur zone d'implantation. De la sorte, pour obtenir un froncement du bonnet dans une ou plusieurs zones de celui-ci, il suffit de nouer ces fils de froncement, par l'intermédiaire d'au moins l'une de leurs extrémités, en des points plus ou moins éloignés de leur point de fixation.

**[0040]** Les fils de froncement 16 peuvent être constitué par des fils de caoutchouc "guipés".

**[0041]** Suivant l'exemple illustré aux figures 1 et 7 à 9, les fils de froncement 16, sont utilisés sous forme de bouclettes de resserrement ouvertes affectant la forme d'un U allongé dont les deux brins parallèles ou approximativement parallèles présentent une extrémité libre 16a, et sont enfilés, avec une aptitude de coulissement dans une pluralité de mailles dudit bonnet ou base 15. En tirant sur les extrémités libres de ces bouclettes de froncement, on obtient des petites fronces qui rétrécissent la perruque sans former des bourrelets disgracieux, le rétrécissement se répartissant de façon harmonieuse sur l'ensemble de la zone froncée.

**[0042]** On peut ainsi obtenir des petites fronces et des rétrécissements très précis, à la longueur souhaitée. La fermeture des bouclettes 16 peut être obtenue simplement par nouage de leurs extrémités libres 16a. Bien entendu, l'assemblage desdites extrémités pourrait également s'effectuer à l'aide d'autres moyens de liaison tels que crochets ou autres.

**[0043]** Les fils ou bouclettes de froncement 16 peuvent être orientés pour permettre des réglages dans toutes les directions, de sorte à autoriser une parfaite adaptation de la perruque au contour de la tête du porteur.

**[0044]** Ce dispositif d'ajustement (comme d'ailleurs le précédent), peut aussi être appliqué de manière avantageuse aux perruques montées "en machine". Dans ce cas, chaque fil de froncement est fixé, à l'emplacement souhaitable, sur une tresse ou bande de cheveux et il

est disposé en chevauchement ou en entrelacement d'une pluralité de tresses ou bandes voisines successives, de sorte à pouvoir être attaché, par nouage ou autrement, lors de l'ajustement de la perruque, sur une tresse ou bande de cheveux distantes de celle sur laquelle il est fixé initialement, le rapprochement des points d'attache du fil de froncement permettant un resserrement des trames de cheveux comprises entre lesdits points d'attache.

**[0045]** Lorsque le fils de froncement se présente sous forme de bouclette ouverte, les deux brins de celle-ci sont disposés en chevauchement ou en entrelacement d'une pluralité de bandes de cheveux, de façon à ce que ses extrémités libres puissent être assemblées par nouage ou autrement, de sorte à constituer une boucle plus ou moins grande assurant un rapprochement plus ou moins étroit desdites tresses. Le nouage des deux brins de fils de froncement peut s'effectuer à l'intérieur ou à l'extérieur de la perruque ; lorsque le noeud est réalisé à l'extérieur, il se trouve complètement masqué par la chevelure.

**[0046]** Le système d'ajustement selon l'invention est aussi applicable aux perruques montées suivant le procédé dit "monofilament".

**[0047]** Dans ce cas, compte tenu du fait que la base 17 est réalisée dans une matière présentant une souplesse réduite, on interpose, entre des portions de ladite base, par exemple dans la direction tempe-à-tempe, des bandes 18a, 18b de tulle élastique ou autre tissu léger à mailles, d'une largeur de quelques centimètres (figure 9) permettant la mise en place des moyens de froncement précédemment décrits.

**[0048]** Selon l'invention, la mise en forme définitive de la perruque s'effectue, commodément et rapidement, lors de l'achat de celle-ci, sur la tête de la personne à laquelle elle est destinée.

**[0049]** Les attaches, boucles de fronce ou autre moyens de froncement qui n'ont pas été utilisés pour l'ajustement de la perruque, peuvent être laissés ou éliminés par un simple coup de ciseaux.

**[0050]** L'invention concerne également le procédé d'ajustement, à la taille et à la forme de la tête de l'utilisateur, des perruques du genre dont le bonnet ou base est constitué, en partie ou en totalité, d'un tissu léger à mailles 15, 18a, 18b, caractérisé en ce que l'on positionne, en différents points de ladite base ou bonnet, des fils souples de froncement 16, de préférence de nature élastique, enfilés ou "faufilés", avec une aptitude de glissement ou coulissement, dans les mailles dudit tissu et dans une ou plusieurs directions, et en ce que, lors de l'ajustement de la perruque, on tire sur l'extrémité libre ou sur les deux extrémités 16a de ces fils de froncement 16, de façon à créer une pluralité de petites fronces dans la zone traversée par ces derniers, et on attache enfin ladite extrémité libre ou lesdites extrémités libres sur ladite base ou bonnet dans la position de froncement ou resserrement désirée.

**[0051]** De manière avantageuse, les fils de fronce-

ment 16 sont positionnés sur la base ou bonnet 15 sous forme de bouclettes ouvertes, de façon à présenter deux brins parallèles ou sensiblement parallèles enfilés ou "faufilés" dans les mailles de ladite base ou bonnet, et en ce que l'ajustement de la perruque à la taille et à la forme désirées est obtenu en tirant sur les deux brins desdites bouclettes ouvertes et en assemblant, par exemple par nouage, les extrémités libres 16a desdits brins.

## Revendications

1. Perruque ajustable à la taille et à la forme de la tête de l'utilisateur comprenant un support interne ou bonnet (2-3-4) conforme pour couvrir le cuir chevelu de l'utilisateur et sur lequel sont fixés les cheveux naturels ou artificiels (1), **caractérisée en ce que** ledit bonnet (2-3-4) est muni, intérieurement, dans la totalité ou dans au moins une partie de la surface délimitée par son pourtour (4), de moyens de froncement (9-10-11 ; 16) permettant de créer des petites fronces dans différentes directions et de remodeler ainsi le galbe dudit bonnet pour l'ajuster à la forme du crâne de la personne utilisatrice.

2. Perruque ajustable selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** les moyens de froncement (9-10-11 ; 16) du support interne ou bonnet (2-3-4) sont disposés dans une ou plusieurs des zones ci-après :

- Front/Sommet-Top
- Sommet-Top/Vertex
- Vertex-Nuque
- Tempe à tempe
- Côte-à-côte

et, notamment, dans les parties de la surface interne destinées à recouvrir les régions occipitale (O) et temporales (T) du cuir chevelu.

3. Perruque ajustable suivant l'une des revendications 1 ou 2, dont le bonnet ou base est constitué au moins en partie, d'un tissu léger à mailles (15, 18a, 18b), **caractérisée en ce que** les moyens de froncement comprennent une pluralité de fils souples de froncement (16), fixés en différents points de la base ou bonnet et, enfilés, avec une aptitude de coulissement, dans les mailles dudit tissu (15, 18a, 18b), et orientés suivant différents contours intérieurs dudit bonnet, lesdits fils souples de froncement (16) affectant la forme de bouclettes ouvertes présentant deux brins parallèles ou approximative-

ment parallèles dont les extrémités libres peuvent être assemblées par nouage après resserrement desdites bouclettes.

4. Perruque ajustable selon la revendication 3, **caractérisée en ce que** les fils de froncement (16) sont constitués par des fils élastiques.

5. Perruque ajustable selon l'une des revendications 1 ou 2, dont le bonnet ou base est constitué, au moins en partie, par des bandes de cheveux (1) assemblés par des tresses, **caractérisée en ce que** les moyens de froncement comprennent une pluralité de fils souples de froncement (16) fixés sur les tresses, lesdits fils souples de froncement (16) affectant la forme de bouclettes ouvertes présentant deux brins parallèles disposés en chevauchement ou en entrelacement des tresses voisines successives d'une pluralité de bandes de cheveux, de façon à présenter deux brins parallèles ou approximativement parallèles dont les extrémités libres peuvent être assemblées par nouage.

6. Perruque ajustable suivant la revendication 5, **caractérisée en ce que** les fils de froncement (16) sont constitués par des fils élastiques.

7. Perruque ajustable selon l'une des revendications 1 ou 2, dont le support interne ou bonnet (2-3-4) comprend des rubans espacés (3) au moins dans des zones destinées à recouvrir les régions occipitale (O) et temporales (T) du cuir chevelu et des bandes ou trames de cheveux (1) fixées par couture sur ces rubans (3), et dont les moyens de froncement comprennent, d'une part, une pluralité de pattes souples (9) fixées, par l'intermédiaire de l'une de leurs extrémités, à la structure du bonnet, et dont l'autre extrémité est munie d'une attache (10) et, d'autre part, une pluralité de points ou organes de fixation (11) aptes à être reliés aux attaches (10) desdites pattes souples (9), **caractérisée en ce que** les points de fixation (11) des attaches (10) des pattes souples (9) sont constitués par des brides formées par les portions des rubans (3) comprises entre les points de couture (12) assurant la fixation des bandes ou trames de cheveux (1) sur lesdits rubans (3).

8. Perruque ajustable selon la revendication 7, **caractérisée en ce que** les pattes d'ajustement (9-10) sont fixées par couture aux emplacements de fixation (13) de l'extrémité antérieure des rubans (3) de la structure du bonnet, sur une bande (6) disposée autour d'une zone dudit bonnet destinée à recouvrir la région du vertex (V), et **en ce que** les rubans (3) sont munis de passants (14) fixés de manière flottante sur lesdits rubans (3) à distance de l'emplacement de fixation de ces derniers, et dans lesquels

peuvent être engagées les pattes souples d'ajustement (9).

9. Perruque ajustable suivant l'une des revendications 7 ou 8, **caractérisée en ce que** les pattes souples d'ajustement (9) sont réalisées dans un tissu étirable. 5
10. Perruque ajustable selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, dont la structure du bonnet comprend une bande souple de pourtour (4), de préférence munie de moyen d'ajustement (5) et des bandes souples de contours intérieurs (6, 7, 8), **caractérisée en ce que** ces bandes souples sont constituées par un tissu étirable antidérapant imprégné d'une substance adhésive formant une mince pellicule étirable sur au moins sa face destinée à venir au contact de la peau du crâne de la personne utilisatrice, cette pellicule étirable présentant une surface antidérapante non collante ou non gluante à des températures inférieures à sa température de ramollissement, par exemple à la température ambiante, après imprégnation dudit tissu et séchage. 10  
15  
20  
25

#### Patentansprüche

1. An die Größe und die Form des Kopfes des Benutzers anpassbare Perücke, die eine innere Auflage oder Haube (2-3-4) aufweist, die ausgebildet ist, um die Kopfhaut des Benutzers zu bedecken und an der die natürlichen oder künstlichen Haare (1) befestigt sind, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Haube (2-3-4) innen ganz oder zumindest über einen Teil der von ihrem Umriss (4) begrenzten Fläche mit Kräuselungsmitteln (9-10-11; 16) versehen ist, die es ermöglichen, kleine Fältchen in verschiedenen Richtungen zu erzeugen und so den Rundbogen der Haube umzuformen, um sie an die Schädelform des Benutzers anzupassen. 30  
35
2. Anpassbare Perücke nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Kräuselungsmittel (9-10-11; 16) der inneren Auflage oder Haube (2-3-4) sich in einer oder mehreren der nachfolgenden Zonen befinden: 40  
45
- Stirn/Scheitelpunkt-Spitze
  - Scheitelpunkt-Spitze/Scheitel
  - Scheitel-Nacken
  - von Schläfe zu Schläfe
  - nebeneinander

und insbesondere in den Bereichen der Innenfläche, die dazu bestimmt sind, den Hinterkopfbereich (O) und den Schläfenbereich (T) der Kopfhaut zu bedecken. 50  
55

3. Anpassbare Perücke nach einem der Ansprüche 1 oder 2, deren Haube oder Basis zumindest zum Teil aus einem leichten Maschengewebe (15, 18a, 18b) besteht, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Kräuselmittel mehrere elastische Kräuselfäden (16) aufweisen, die an verschiedenen Punkten der Basis oder Haube befestigt und mit einer Gleitfähigkeit in die Maschen des Gewebes (15, 18a, 18b) eingefädelt und gemäß verschiedenen Innumrissen der Haube ausgerichtet sind, wobei die elastischen Kräuselfäden (16) die Form von offenen Schlingen annehmen, die zwei parallele oder in etwa parallele Fasern aufweisen, deren freie Enden nach Festziehen der Schlingen durch Verknoten zusammengefügt werden können.
4. Anpassbare Perücke nach Anspruch 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Kräuselfäden (16) aus elastischen Fäden bestehen.
5. Anpassbare Perücke nach einem der Ansprüche 1 oder 2, deren Haube oder Basis zumindest zum Teil aus Haarstreifen (1) besteht, die durch Zöpfe zusammengefügt sind, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Kräuselmittel mehrere elastische Kräuselfäden (16) aufweisen, die an den Zöpfen befestigt sind, wobei die elastischen Kräuselfäden (16) die Form von offenen Schlingen annehmen, die zwei parallele Fasern aufweisen, welche überlappend oder verschlungen mit den benachbarten aufeinanderfolgenden Zöpfen mehrerer Haarstreifen angeordnet sind, derart, dass sie zwei parallele oder in etwa parallele Fasern aufweisen, deren freie Enden durch Verknoten zusammengefügt werden können.
6. Anpassbare Perücke nach Anspruch 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Kräuselfäden (16) aus elastischen Fäden bestehen.
7. Anpassbare Perücke nach einem der Ansprüche 1 oder 2, deren Innenaufgabe oder Haube (2-3-4) in Abstand zueinander angeordnete Bänder (3) zumindest in Zonen, die dazu bestimmt sind, den Hinterkopfbereich (O) und den Schläfenbereich (T) der Kopfhaut (1) zu bedecken, und Haarstreifen oder Schusshaare aufweist, die durch Nähte an diesen Bändern (3) befestigt sind, und deren Kräuselmittel einerseits mehrere elastische Laschen (9), die mit einem ihrer Enden am Aufbau der Haube befestigt sind und deren anderes Ende mit einer Klammer (10) versehen ist, und andererseits mehrere Befestigungspunkte oder -organe (11) aufweisen, die in der Lage sind, mit den Klammern (10) der elastischen Laschen (9) verbunden zu werden, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Befestigungspunkte (11) der Klammern (10) der elastischen Laschen (9) aus Bügeln bestehen, die von den Abschnitten der Bänder (3) gebildet werden, die zwischen den Naht-

punkten (12) liegen, welche die Befestigung der Haarstreifen oder Schusshaare (1) an den Bändern (3) gewährleisten.

8. Anpassbare Perücke nach Anspruch 7, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Einstelllaschen (9-10) durch Naht an den Befestigungsstellen (13) des vorderen Endes der Bänder (3) des Haubenaufbaus auf einem Streifen (6) befestigt sind, der sich um eine Zone der Haube herum befindet, die dazu bestimmt ist, den Scheitelbereich (V) zu bedecken, und dass die Bänder (3) mit Durchgängen (14) versehen sind, die schwimmend an den Bändern (3) in Abstand zu deren Befestigungsstelle befestigt sind und in die die elastischen Einstelllaschen (9) eingeführt werden können.
9. Anpassbare Perücke nach einem der Ansprüche 7 oder 8, **dadurch gekennzeichnet, dass** die elastischen Einstelllaschen (9) aus einem dehnbaren Material hergestellt sind.
10. Anpassbare Perücke nach einem der Ansprüche 1 bis 9, deren Haubenaufbau einen elastischen Umfangsstreifen (4), der vorzugsweise mit Einstellmitteln (5) versehen ist, und elastische innere Umfangsstreifen (6, 7, 8) aufweist, **dadurch gekennzeichnet, dass** diese elastischen Streifen aus einem dehnbaren, rutschfesten Gewebe bestehen, das mit einer haftenden Substanz imprägniert ist, die einen dünnen dehnbaren Film zumindest auf der Fläche bildet, die dazu bestimmt ist, mit der Schädelhaut des Benutzers in Kontakt zu kommen, wobei dieser dehnbare Film eine rutschfeste Oberfläche aufweist, die bei Temperaturen unter ihrer Aufweichtemperatur, zum Beispiel bei Umgebungstemperatur, nach dem Imprägnieren des Gewebes und dem Trocknen nicht klebt und nicht schmiert.

## Claims

1. Wig adjustable to the size and shape of the head of the user, comprising an inner cap or support (2-3-4) which is shaped such as to cover the scalp of the user, and on which the artificial or natural hairs (1) are secured, **characterised in that** the said cap (2-3-4) is provided in its interior, on all or at least part of the surface delimited by its periphery (4), with gathering means (9-10-11; 16) which make it possible to create small gathers in different directions, and thus to re-model the curvature of the said cap in order to adjust it to the shape of the cranium of the user.
2. Adjustable wig according to claim 1, **characterised in that** the gathering means (9-10-11; 16) of the inner cap or support (2-3-4) are disposed in one or a

plurality of the following areas:

- Front/ Summit-Top
- Summit - Top/Vertex
- Vertex - Nape
- Temple to temple
- Side to side

and in particular in the parts of the inner surface which are designed to cover the temporal (T) and occipital (O) regions of the scalp.

3. Adjustable wig according to claim 1 or claim 2, the base or cap of which consists at least partly of a light mesh fabric (15, 18a, 18b), **characterised in that** the gathering means comprise a plurality of flexible gathering threads (16) which are secured at different points of the cap or base, and are threaded such that they can slide in the mesh of the said fabric (15, 18a, 18b), and are oriented according to different inner contours of the said cap, the said flexible gathering threads (16) being in the form of open-ended loops with two parallel or approximately parallel strands, the free ends of which can be joined by being knotted after the said loops have been tightened.
4. Adjustable wig according to claim 3, **characterised in that** the gathering threads (16) consist of resilient threads.
5. Adjustable wig according to claim 1 or claim 2, the base or cap of which consists at least partly of bands of hair (1) which are assembled in plaits, **characterised in that** the gathering means comprise a plurality of flexible gathering threads (16) which are secured to the plaits, the said flexible gathering threads (16) being in the form of open-ended loops with two parallel strands disposed such as to overlap or be interlaced with the successive adjacent plaits of a plurality of bands of hair, such as to have two parallel or approximately parallel strands, the free ends of which can be joined by being knotted.
6. Adjustable wig according to claim 5, **characterised in that** the gathering threads (16) consist of resilient threads.
7. Adjustable wig according to claim 1 or claim 2, the cap or inner support (2-3-4) of which comprises spaced ribbons (3), at least in the areas which are designed to cover the temporal (T) and occipital (O) regions of the scalp, and bands or wefts of hair (1) which are secured by being sewn onto these ribbons (3), and the gathering means of which comprise firstly a plurality of flexible lugs (9), which are secured by means of one of their ends to the struc-

ture of the cap, and the other end of which is provided with a fastener (10), and secondly a plurality of securing units or points (11) which can be connected to the fasteners (10) of the said flexible lugs (9), **characterised in that** the securing points (11) of the fasteners (10) of the flexible lugs (9) consist of straps formed by portions of the ribbons (3) contained between the stitching (12), which ensure that the wefts or bands of hair (1) are secured onto the said ribbons (3).

8. Adjustable wig according to claim 7, **characterised in that** the adjustment lugs (9-10) are secured by being sewn at the securing locations (13) at the front end of the ribbons (3) of the cap structure, onto a band (6) which is disposed around an area of the said cap which is designed to cover the region of the vertex (V), and **in that** the ribbons (3) are provided with strap loops (14) which are secured in a floating manner on the said ribbons (3), spaced from the location of securing of the latter, and in which the flexible adjustment lugs (9) can be engaged.

9. Adjustable wig according to claim 7 or claim 8, **characterised in that** the flexible adjustment lugs (9) are made of an elastic fabric.

10. Adjustable wig according to any one of claims 1 to 9, the structure of the cap of which comprises a flexible peripheral band (4) which is preferably provided with adjustment means (5) and flexible inner contour bands (6, 7, 8) **characterised in that** these flexible bands consist of a non-slip elastic fabric which is impregnated with an adhesive substance which forms a thin elastic film on at least its surface which is designed to come into contact with the skin of the cranium of the user, this elastic film having a non-slip surface which is non-stick or non-adhesive at temperatures lower than its softening temperature, for example at ambient temperature, after impregnation and drying of the said fabric.

45

50

55

Fig.1

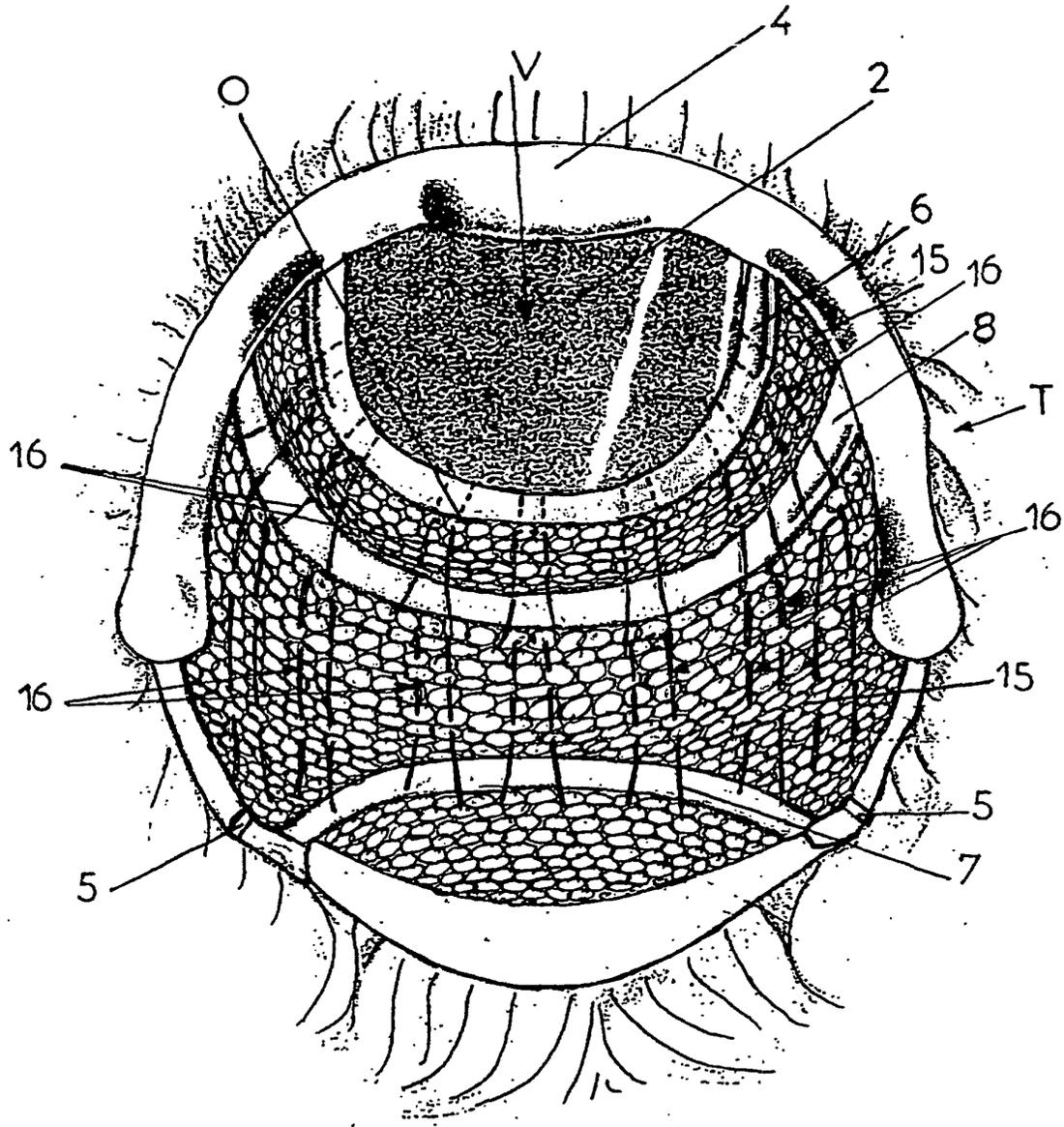


Fig.2

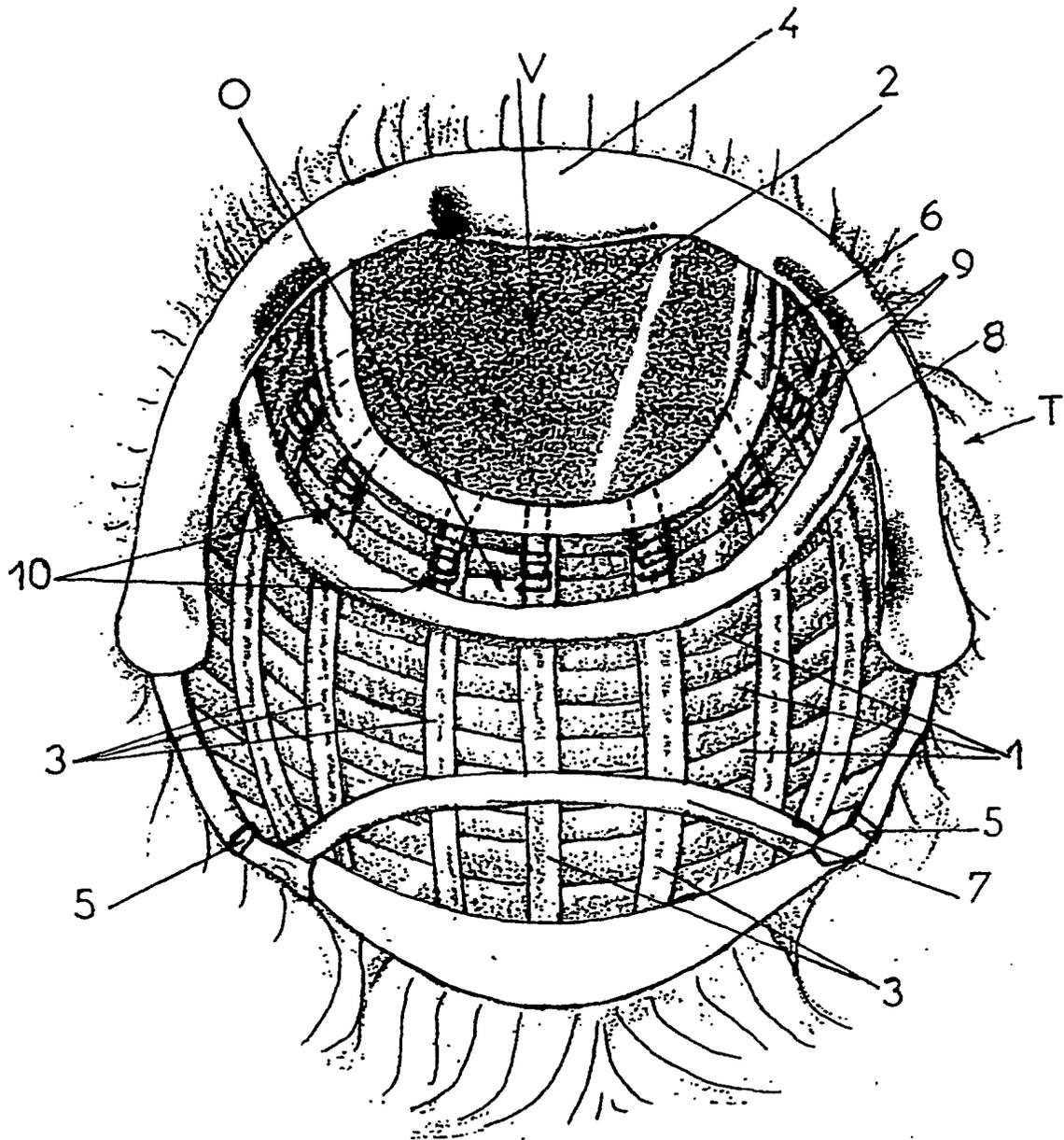
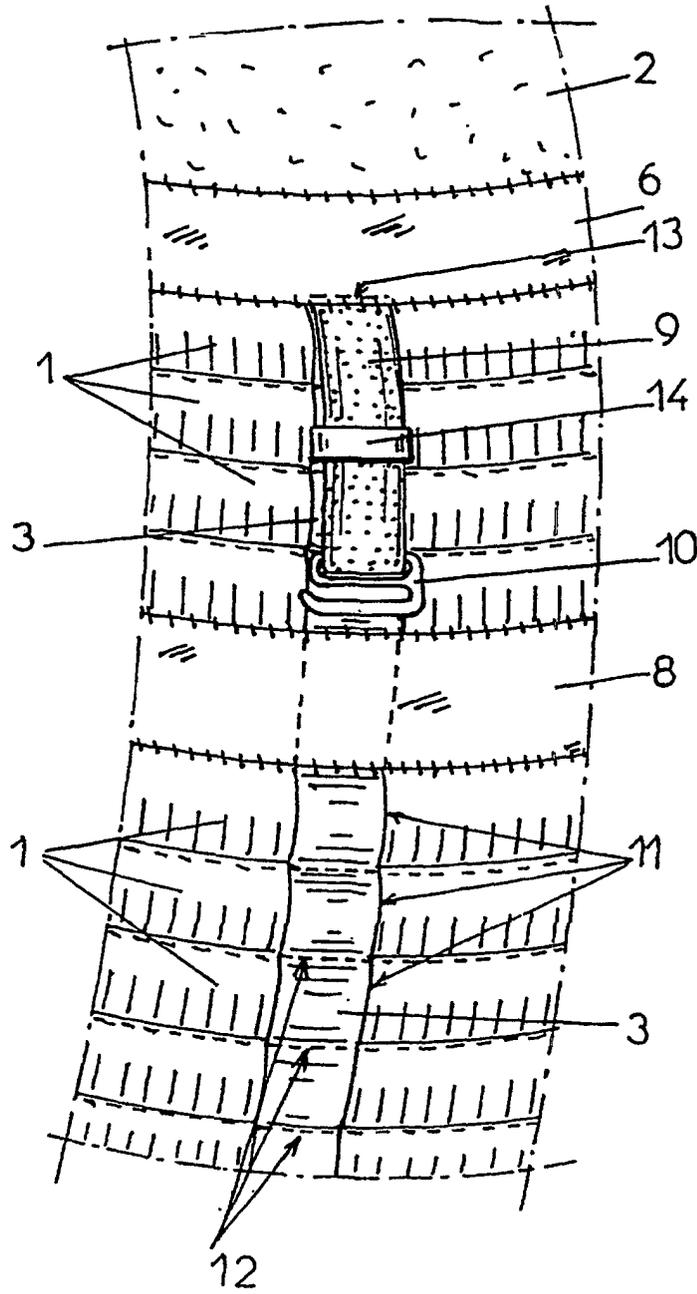
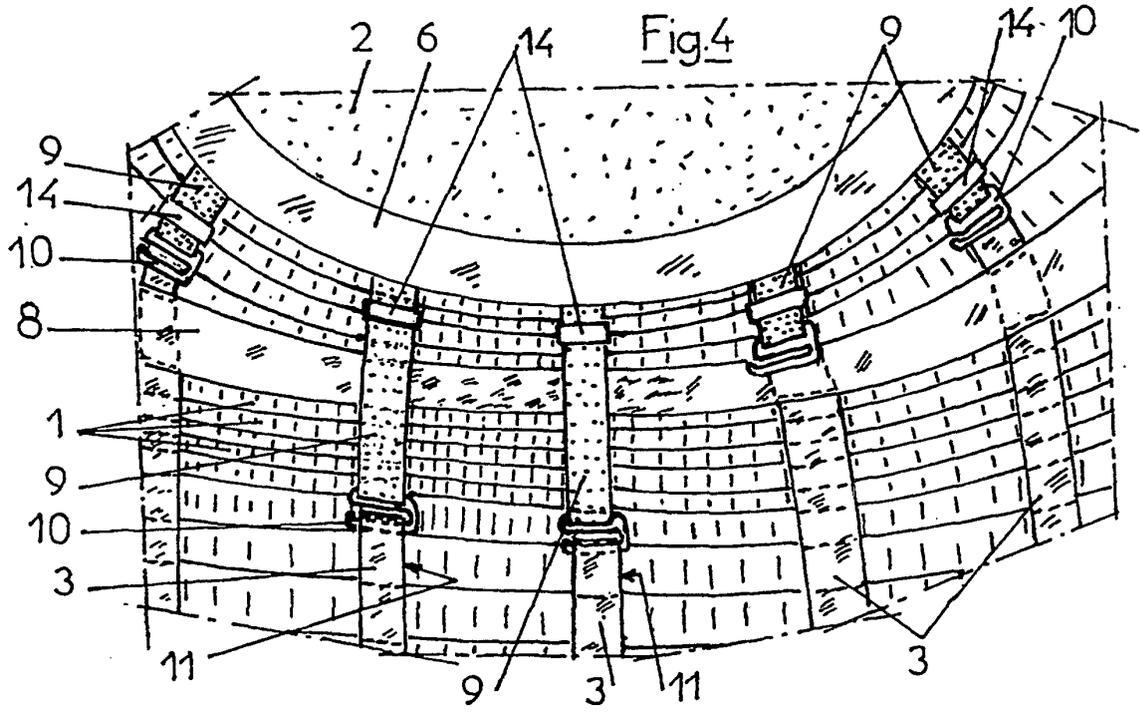
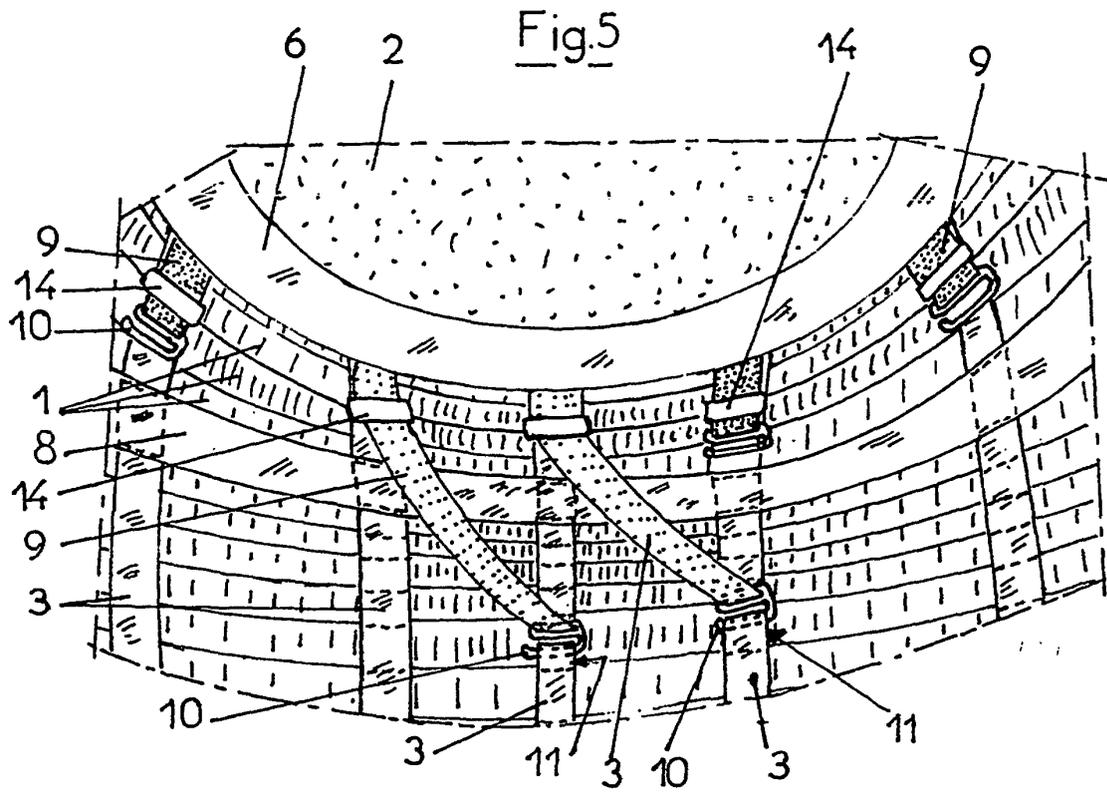


Fig.3





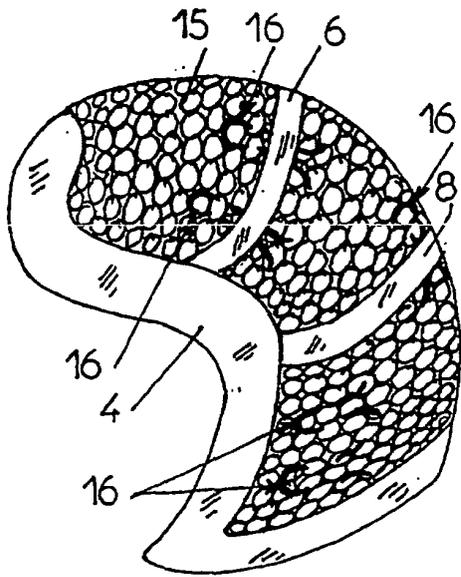


Fig. 7

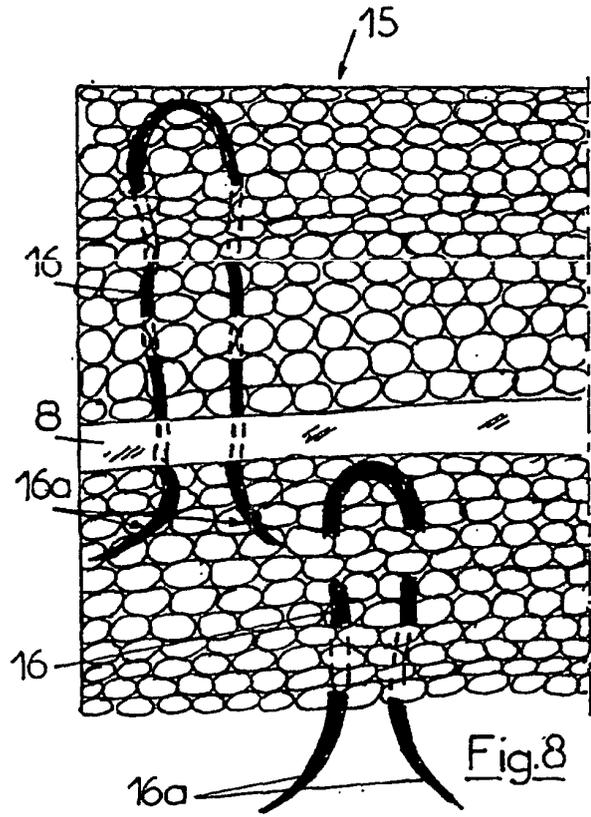


Fig. 8

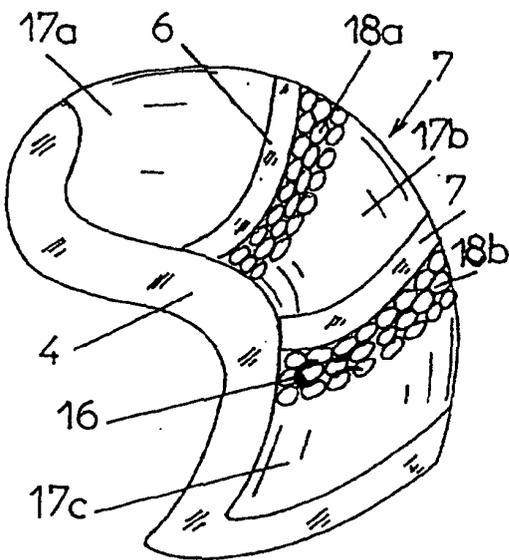


Fig. 9

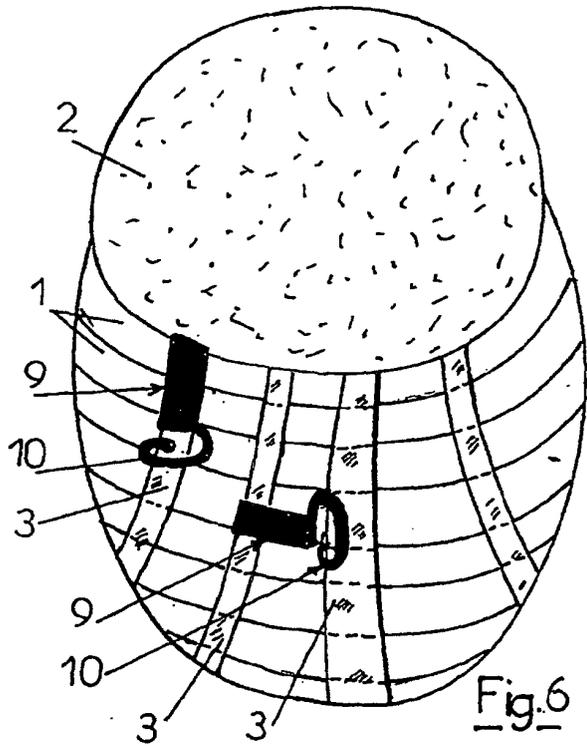


Fig. 6